

palmier est d'abord blanchie, et au sortir de ce lavage est devenue d'un blanc crème. Ceci fait, on la découpe en menues lanières dans le sens de la longueur et ces différents brins, plus ou moins larges suivant le caprice de l'artiste, se courbent, se croisent, se replient sur eux-mêmes pour former des dessins qui nous semblent étranges, mais que les Romains, dont l'éducation de l'oeil est faite, trouvent splendides. Bien entendu, un certain nombre de ces brins sont dorés pour faire ressortir telle ou telle partie du dessin. Car ici, rien n'est laissé à l'improvisation et les religieuses camaldules, à qui est confié le soin de tresser cette palme, suivent le plan tracé par un peintre. Pour relever le tout, il y a au milieu, dans un riche encadrement dont la palme fournit encore la matière, une peinture représentant ordinairement un saint. Cette année, le sujet choisi, est sainte Hélène, mère de Constantin, allusion aux fêtes du XVI^e centenaire de l'édit de Milan qui apporta la liberté à l'Eglise. Le pape ne conserve ordinairement pas dans ses appartements cet objet d'art, mais en fait cadeau à une personne qu'il veut honorer et distinguer, et qui garde précieusement ce souvenir.

— On a pu remarquer que quelques diocèses d'Italie, entrant dans l'esprit de la Constitution *Divino afflatu*, avaient profondément modifié leur calendrier ou *ordo*, et en avaient élagué tous les saints qui n'avaient pas un rapport étroit avec le diocèse pour se rapprocher ainsi du calendrier de l'Eglise universelle. Comme d'autres demandes allaient se produire, la Congrégation des Rites, par une circulaire du 12 décembre 1912, a fixé les règles pour réformer de cette manière les calendriers diocésains et indiquer quelles fêtes avaient droit d'y figurer. Je ne parle pas de cette circulaire qui sera forcément reproduite par les *Semaines religieuses*, mais il y a quelque chose de plus intéressant, et qui a suivi peu après ce décret. A la date du 14 février 1913, le Souverain-Pontife a réformé,